



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 044/2025
SÉANCE N° 2 DU 24 FÉVRIER 2025

FONDS D'AIDE À L'ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF 2025 (FAES) – NOUVELLES DEMANDES

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 18 février 2025, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 31), Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 17 h 09), Gwénaél Poisson (à partir de 17 h 13), Christine Dubois (à partir de 17 h 30), Bruno Bertier (à partir de 17 h 10), Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 31 et jusqu'à 18 h 40), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Julien Brocail, Antoine Caplan (à partir de 17 h 10) et David Cardoso (à partir de 17 h 11), membres du bureau.

Étaient représentés

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Florian Bercault, Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Fléchar.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 26 février 2025.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2025

FONDS D'AIDE À L'ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF 2025 (FAES) – NOUVELLES DEMANDES

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 39/2009 du conseil communautaire du 22 juin 2009 créant un fonds d'aide à l'événementiel sportif et adoptant le règlement pour les modalités d'attribution,

Vu la délibération n° 72/2011 du conseil communautaire du 20 juin 2011 portant révision des critères d'attribution de ce fonds,

Vu les délibérations du conseil communautaire n° 96/2014 du 22 décembre 2014, n° 25/2016 du 14 mars 2016, n° 69/2018 du 18 juin 2018, n° 194/2019 du 18 novembre 2019 portant modification du règlement d'attribution du fonds,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2025 adopté le 16 décembre 2024,

Considérant que Laval Agglomération souhaite soutenir les associations sportives organisant des manifestations sportives d'envergure nationale ou interrégionale se déroulant sur le territoire de Laval Agglomération,

Après avis favorable de la commission sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire décide, par application du règlement d'attribution du fonds d'aide à l'événementiel sportif, d'affecter ainsi qu'il suit les montants à prélever sur le fonds d'aide à l'événementiel sportif 2025 d'un montant de 6 042 € :

Manifestations	Organisateurs	Montant accordé
Championnat inter-régional de lancers longs Samedi 25 janvier 2025 à Laval (stade Manuela Montebrun)	Union Sportive Saint-Berthevin section Athlétisme	650,00 €

Manifestations	Organisateurs	Montant accordé
Championnat de France de Torball Division 2 Masculine - Phase aller Samedi 22 février 2025 à Laval (Palindrome)	Club Sportif Torball	300,00 €
Run & Bike d'Argentré Dimanche 2 mars 2025 à Argentré	Laval Triathlon Club	332,00 €
Championnat inter-régional de durée Dimanche 9 mars 2025 à Saint-Berthevin	Union Sportive Saint-Berthevin section Athlétisme	696,00 €
Ekiden 2025 Dimanche 16 mars 2025 à Laval	Union Sportive Lavalloise	1 000,00 €
Championnat de France technique de Vovinam Viet Vo Dao Samedi 22 mars 2025 à Laval (salle polyvalente)	Entente Sportive Bonchamp Vovinam Viet Vo Dao	392,00 €
Championnat Regroupement des catégories performances nationales Gymnastique Artistique Féminine et masculine Samedi 19 et dimanche 20 avril 2025 à Laval (gymnase Marcel Théard)	Union Sportive Lavalloise	1 200,00 €
Tournoi national Samedi 7 et dimanche 8 juin 2025 à Laval (gymnase Pascal Ménard)	Laval Bourny Tennis de Table	500,00 €
Championnat 2 ^{ème} meeting national d'athlétisme Samedi 14 juin 2025 à Saint-Berthevin	Union Sportive Saint-Berthevin section Athlétisme	972,00 €
TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUÉES		6 042,00 €

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault